



CROUS de Bretagne
Pôle Juridique

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Accord-cadre à bons de
commande pour des prestations
de formation pour le CROUS
Bretagne

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

2026-050

Date limite de remise des plis

04 / 11 / 2026 à 12 heures

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

CROUS de Bretagne

Pôle Juridique

Représentant : CROUS de Bretagne

Adresse : CROUS de Bretagne

CS 26428

7 place hoche

RENNES

35064 RENNES CEDEX

Téléphone : 09 72 59 65 35

Courriel : achat@crous-rennes.fr

Site internet : <https://www.crous-rennes.fr>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Accord-cadre à bons de commande pour des prestations de formation professionnelle pour le CROUS Bretagne**

La présente consultation concerne la réalisation de prestations de formation professionnelle à destination des agents du CROUS Bretagne.

Elle a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le titulaire s'engage à concevoir, organiser, animer et assurer le suivi administratif et pédagogique des actions de formation commandées par le CROUS Bretagne, dans le cadre de son plan de formation et de ses besoins ponctuels.

Code CPV	Libellé CPV
80500000-9	Services généraux de formation.

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Accord-cadre à bons de commande portant sur des prestations de formation professionnelle pour le CROUS Bretagne
	Acheteur	CROUS de Bretagne
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
	Structure	12 lots
	Lieu d'exécution	La présente consultation concerne les 4 départements de la région Bretagne : Ille-et-Vilaine (35), Côtes d'Armor (22), Morbihan (56) et Finistère (29).
	Durée	4 ans
	Pénalités de retard	Forfaitaire selon modalités du CCP
	Variation des prix	$P(n) = P_0 \times [0,15 + 0,85 \times (\ln / I_0)]$
	Nature des prix	Prix unitaire

■ Allotissement et structure de la consultation :

Conformément aux dispositions de l'article R2162-3 du Code de la commande publique, le présent accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 734 000 € HT sur la durée globale de l'accord-cadre (4 ans), périodes de reconduction et modifications avec incidence financière incluses.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum. Le montant maximum est fixé par lot.

La consultation est décomposée en 12 lots :

Type	Objet, délai
Lot 1	Lot n°1 santé au travail : - montant maximum annuel : 55 000€ HT - montant maximum sur toute la durée du marché : 220 000,00 € HT, 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 8050000-9 : Services généraux de formation)
Lot 2	Lot n°2 Santé mentale : - montant maximum annuel : 6 500,00 € HT - montant maximum sur toute la durée du marché : 26 000,00 € HT, 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 8050000-9 : Services généraux de formation)
Lot 3	Lot n°3 Santé et sécurité - montant maximum annuel 10 000,00 € HT - montant maximum sur toute la durée du marché 40 000,00 € HT, 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 8050000-9 : Services généraux de formation)
Lot 4	Lot n°4 Manutention - montant maximum annuel 8 000,00 € HT - montant maximum sur toute la durée du marché : 32 000,00 € HT, 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 8050000-9 : Services généraux de formation)
Lot 5	Lot n°5 Management et communication - montant maximum annuel 30 000,00 € HT - montant maximum sur toute la durée du marché : 120 000,00 € HT, 4 mois à compter de la notification du contrat (CPV 8050000-9 : Services généraux de formation)
Lot 6	Lot n°6 Communication à l'utilisateur - montant maximum annuel 2 200,00 € HT - montant maximum sur toute la durée du marché : 88 000,00 € HT, 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 8050000-9 : Services généraux de formation)
Lot 7	Lot n°7 Qualité de vie au travail - montant maximum annuel 10 000,00 € HT - montant maximum sur toute la durée du marché : 40 000,00 € HT, 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 8050000-9 : Services généraux de formation)
Lot 8	Lot n°8 Métiers administratifs - montant maximum annuel 12 000,00 € HT - montant maximum sur toute la durée du marché : 48 000,00 € HT, 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 8050000-9 : Services généraux de formation)
Lot 9	Lot n°9 Eco-gestes

Type	Objet, délai
	- montant maximum annuel 8 000,00 € HT - montant maximum sur toute la durée du marché : 32 000,00 € HT, 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 8050000-9 : Services généraux de formation)
Lot 10	Lot n°10 Logiciels - montant maximum annuel 7 000,00 € HT - montant maximum sur toute la durée du marché : 28 000,00 € HT, 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 8050000-9 : Services généraux de formation)
Lot 11	Lot n°11 Préparation concours/examens - montant maximum annuel 12 000,00 € HT - montant maximum sur toute la durée du marché : 48 000,00 € HT, 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 8050000-9 : Services généraux de formation)
Lot 12	Lot n°12 Restauration - montant maximum annuel 3 000,00 € HT - montant maximum sur toute la durée du marché : 12 000,00 € HT, 4 ans à compter de la notification du contrat (CPV 8050000-9 : Services généraux de formation)

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'Acte d'engagement (AE) et ses annexes éventuelles
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Le BPU
- Le DQE
- Le cas échéant, tout document complémentaire publié sur le profil d'acheteur

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Capacité économique et financière	
<i>Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires relatif aux prestations objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles</i>	
Risques professionnels	<i>Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels</i>
Capacité technique et professionnelle	
Qualifications professionnelles	<i>Certification Qualiopi le cas échéant ; habilitations et agréments pour les formations réglementées</i> <i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Contact : CROUS Bretagne

Bretagne, CS 26428, 7 place hoche, RENNES 35064, RENNES CEDEX

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

La signature n'est pas exigée à la remise des offres. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix HT (40 %)	Calculé selon une formule favorisant l'offre économiquement la plus avantageuse : $\text{Note} = (\text{Prix de l'offre la moins disante} / \text{Prix de l'offre considérée}) \times 40$. Sur la base du montant HT du BPU-DQE
2. Valeur technique (55 %)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
1. Compréhension du besoin et adaptation au contexte du CROUS Bretagne (20 points)	Analyse claire des besoins du CROUS ; prise en compte des métiers, sites, contraintes du service public, publics à former et objectifs opérationnels. Interlocuteur dédié, délais de réponse, gestion des inscriptions, remplacement des formateurs, capacité à intervenir sur les sites bretons et à gérer les reports.
2. Qualité des programmes et contenus	Programmes structurés, objectifs andragogiques précis,

Critère et pondération	Descriptif
andragogiques proposés Méthodes andragogiques – outils d'animation et supports remis (20 points)	prérequis identifiés, contenus adaptés au lot, conformité aux référentiels réglementaires le cas échéant.
3. Compétences, qualifications et expérience des formateurs affectés (10 points)	CV détaillés, diplômes/habilitations, expérience en formation d'adultes, références comparables, stabilité de l'équipe, cohérence entre formateur et thème du lot.
3. Critère environnemental (5 %)	Mesures prises par le candidat pour réduire l'empreinte carbone liée aux déplacements du personnel pour ce marché Mesures prises par le candidat en faveur d'une politique de Green IT

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur 100**, la note pondérée est obtenue par multiplication du pourcentage de pondération.

La note totale est notée : **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ **Négociations :**

Les négociations ne sont pas autorisées pour cette consultation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle et responsabilité décennale	Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle Attestation de responsabilité décennale
Attestation de déclaration annuelle obligatoire AGEFIPH (DOETH)	Attestation de déclaration annuelle obligatoire AGEFIPH (DOETH)
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de

Document	Descriptif
	l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, extrait KBIS, extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail	Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes
Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte
CS 44416
RENNES
35044 RENNES
Téléphone : 223212828
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 299635684
Site internet : rennes.tribunal-administratif.fr/ta-caa/

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@crous-rennes.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.